



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/127

**OBJET : ENQUÊTE PUBLIQUE DIG COURS D'EAU**

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 36**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 42**

**Quorum : 22**

**Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 décembre 2016**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 29 novembre 2016**

**Le 6 décembre 2016 l'année deux mille seize à 18h30**

à Cadaujac – Salle des Fêtes (parc du château)

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	M. DE MONTESQUIEU
BENESSE Jean-Michel (Maire)	E	Mme PELISSIER	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	E	M.TAMARELLE
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	E	Mme FOURNIER
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	P	
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	A	
BALAYE Philippe	P		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	P	
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	P	
LARRUE Dominique	A	M.CONSTANT	CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P		PELISSIER Bernadette	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame BENCTEUX est élue secrétaire de séance  
 Le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2016 est adopté à l'unanimité

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/127

**OBJET : ENQUÊTE PUBLIQUE DIG COURS D'EAU**

**Vu** l'article 3 4° des statuts de la CCM, portant notamment sur la GEMAPI ;

**Vu** le dépôt du dossier de DIG au sens de l'Article de l'article R.214-89 et suivants du code de l'environnement, une enquête publique effectuée dans les conditions prévues par les articles R 123-1 à R123-27 du même code ;

**Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L215-2 et suivants ;

**Considérant** de la commission environnement réunie le 9 novembre 2016;

**Considérant** l'avis favorable du bureau

## **EXPOSÉ :**

La CCM assure la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Une partie de cette compétence consiste au suivi, à la gestion et à l'aménagement du réseau hydrographique de l'ensemble des bassins versants de son territoire. Celui-ci compte essentiellement des cours d'eau non domaniaux. Leur entretien régulier incombe aux riverains propriétaires des berges et du lit.

Au titre de l'intérêt général et des compétences de la CCM, un programme de travaux est soumis au Préfet via le dépôt de dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG), procédure permettant l'investissement de deniers publics sur fonds privés.

Cette procédure est soumise à un arrêté préfectoral d'autorisation d'une durée maximale de 5 années. La signature de l'arrêté impose une enquête publique préalable à la charge de la CCM.

La CCM est responsable de l'organisation de cette enquête publique à savoir : l'ouverture de l'enquête, la publicité, le dossier soumis à enquête, le durée et le lieu de l'enquête, l'indemnisation du commissaire enquêteur, le déroulement et les conclusions de l'enquête.

La CCM devra saisir le tribunal administratif de Bordeaux pour la désignation d'un commissaire enquêteur, spécialisé sur la loi sur l'eau.

### ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

**Autorise** Monsieur le Président à engager la procédure d'enquête publique ;

**Autorise** Monsieur le Président à mener toutes les formalités nécessaires au bon déroulement de l'enquête publique ;



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/127

**OBJET : ENQUÊTE PUBLIQUE DIG COURS D'EAU**

**Autorise** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**Prévoit** les crédits nécessaires au budget afférent.

Fait à Martillac, le 6 décembre 2016

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

*Document signé électroniquement*